

Département de l' Eure

Commune de VAL-DE-REUIL

Lotissement "DOMAINE DES NOÉS"



Maître d'ouvrage : Altitude Lotissement

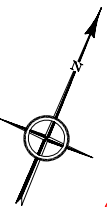
ALTITUDE LOTISSEMENT

Lotissement "Domaine des Noés"

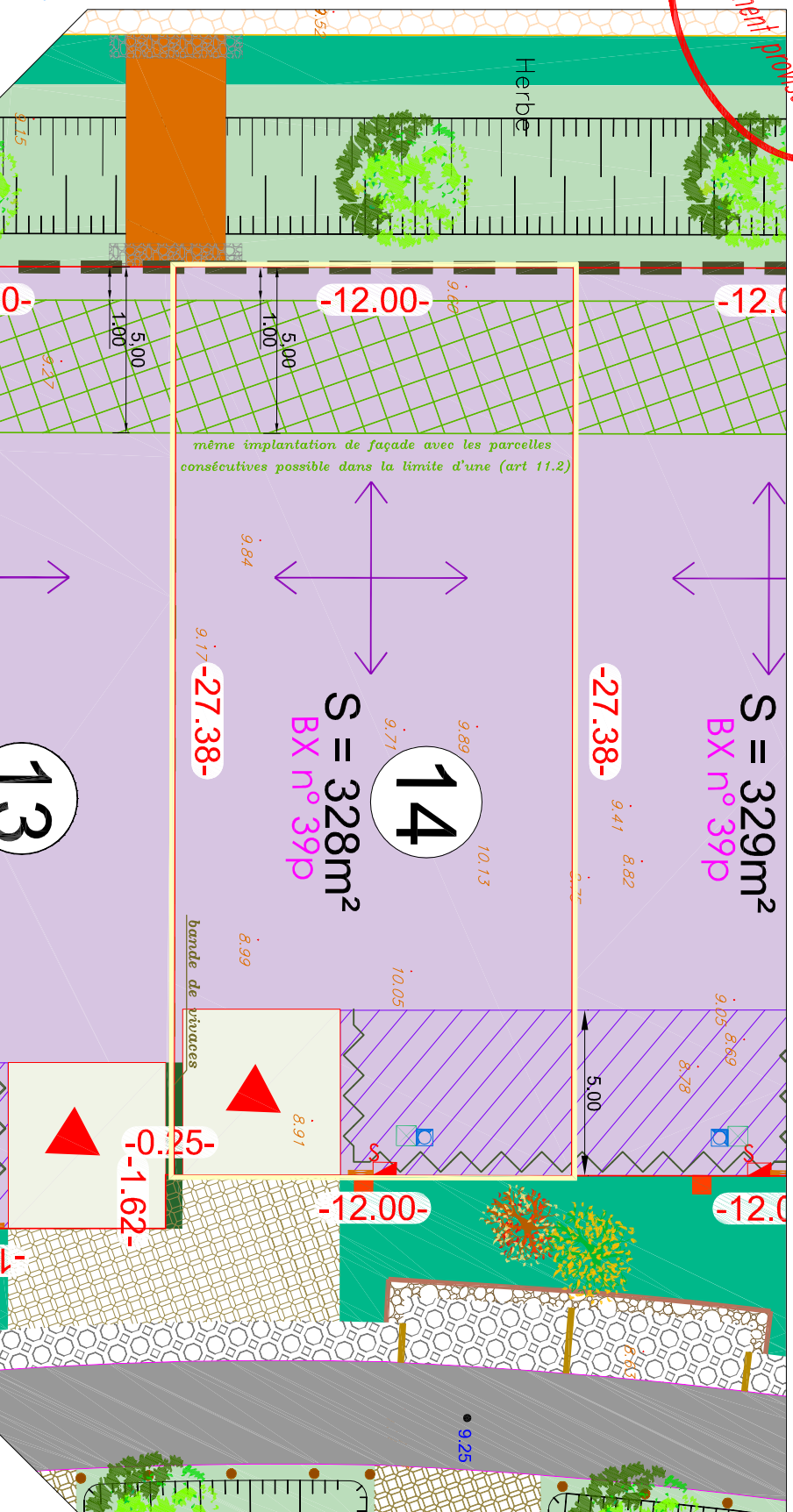
Plan de vente et de bornage : Lot n° 14

Section BX n° 39p

Echelle 1/200



Document provisoire



LEGENDE

- ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES
 - localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privé/ non close)
 - localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (garage)
 - IMPLANTATION DU BÂTI
 - Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
 - Dispositif de clôture selon détail B
 - Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
 - zone d'implantation limitée à des constructions
 - zone non aedificandi
 - zone de constructions comportant un traitement de façade en bois
 - sens obligatoire de l'allège principal
 - TRAITEMENT PAYSAGER
 - bande paysagère à l'interface avec les rues de l'Eure
 - obligatoirement plantée selon le plan végétal renseigné dans le règlement
 - bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone ou sud
 - obligatoirement plantée selon le plan végétal renseigné dans le règlement
 - TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ
 - dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
 - dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
 - dispositif de clôture de type 3
 - dispositif de clôture de type 3
 - plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès d'entrée charretière
 - TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET PRIVÉ
 - branchement eaux usées
 - branchement télécom
 - branchement élec. B.T
 - branchement eau potable
 - branchement gaz
 - ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES
 - borne antenne
 - borne nouvelle
 - cotation parcelle (m)
 - cotation cadastrale (m)
 - cotation altimétrique projet (m)
 - limite de propriété
 - référence cadastrale
 - limite de la zone bleue du PPRI
 - parcelle d'habitation en lot Bure (moyenne 330m²)
 - parcelle d'habitation de maison sociale (moyenne 356m²)
- Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager)

Nota : le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux, les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.